

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARRIGAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 4 DÉCEMBRE 2012, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2012
 - 4.2 Séance extraordinaire du 20 novembre 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination – Maire suppléant
 - 5.2 Embauche – Surveillants de gymnase saison 2012-2013
 - 5.3 Calendrier 2013 – Séances du conseil
 - 5.4 Dépôt – Extrait de registre des déclarations des membres du conseil municipal de Carrigan et déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 5.5 Autorisation et engagements de la Ville – Projet de prolongement de l'égout sanitaire – Rue Jeanne-Décard
 - ~~5.6 Conférence – Les relations entre les entreprises et les instances municipales et régionales~~
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de novembre 2012
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Disposition – Photocopieur Sharp Ar-M207 Ar2A
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Demande d'autorisation de travaux sur un cours d'eau régional – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Construction d'infrastructures municipales sur la nouvelle rue de l'École avec bassin de rétention et rejet au fossé (Branche # 2 du ruisseau Robert)
 - 7.2 Demande d'autorisation de travaux sur un cours d'eau régional – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Construction d'infrastructures pluviales sur le site de la nouvelle école et du nouveau centre multifonctionnel avec bassin de rétention et rejet au fossé (Branche # 2 du ruisseau Robert)
 - 7.3 Modification – Résolution no 11-12-400 – Entretien du réseau d'éclairage de rues
 - 7.4 Achat regroupé UMQ – Sel de déglacage – Saison 2012-2013
 - 7.5 Autorisation d'acquisition – Hypochlorite de sodium – Année 2013
 - 7.6 Autorisation – Dépense supplémentaire – Collecte des résidus domestiques dangereux
 - 7.7 Autorisation – Dépense supplémentaire – Remplacement de la boîte du véhicule Ford F-550

- 7.8 Octroi de contrat – Entretien sanitaire, le nettoyage de tapis et grand ménage des quatre (4) bâtiments municipaux de la Ville de Carignan (APP-12-036-TP)
- 7.9 Acceptation provisoire – Certificat de paiement no 1 – Travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau (APP-12-042-TP)
- 7.10 Autorisation – Honoraires professionnels supplémentaires – Projet de construction d'infrastructures municipales sur la nouvelle rue de l'École
- 7.11 Autorisation d'acquisition – Polyalum Chloride – Année 2013

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 12-DM-25 – 2091, rue des Tulipes
- 8.2 Dérogation mineure 12-DM-26 – Lot no 4 136 328 – 1482, rue Arthur-Forget
- 8.3 Dérogation mineure 12-DM-27 – Lot no 5 178 128, nouvelle école primaire de Carignan
- 8.4 Demande 12-PIIA-09 – Lot no 4 945 692, chemin de Chambly
- 8.5 Demande 12-PIIA-10 – Projet Groupe Habitations Prémium inc. – Le Boisé de Carignan – Lots rénovés rues Lyse-Marcil et Gérard-La Palme
- 8.6 Demande 12-PIIA-11 – Affichage commercial sur le terrain commercial du Quartier Branché au coin de la route 112 et chemin de la Carrière

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande de subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne
- 10.2 Demande d'autorisation – Activité de financement – Élèves de 6^e année de l'école du Parchemin
- 10.3 Demande d'aide financière – Ainsi soit-elle centre de femmes
- 10.4 Demande d'aide financière – La Corne d'abondance
- 10.5 Demande de commandite – Compétition – Invitation Saint-Hubert
- 10.6 Demande de commandite – Les Cascades de Chambly – Novice B
- 10.7 Invitation au dîner de Noël – Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Avis de motion – Règlement de taxation no 449-A
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2013
- 13.2 Dépôt – Procès-verbal de correction – Règlement no 243-94

- 13.3 Avis de motion – Règlement no 450-E
Règlement d'emprunt autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 065 100 \$
- 13.4 Dépôt – Certificats de tenue de registres – Règlements nos 241-11 et 243-95)

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Renouvellement de mandat – Membre du comité consultatif d'urbanisme
- 15.2 Avis de motion – Règlement no 243-100
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06
- 15.3 Adoption – Projet de règlement no 243-100
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M^{me} Louise Lavigne, mairesse
- M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère
- MM. René Fournier, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-12-492

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en y retirant le point 5.6.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2012

12-12-493

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2012.

4.2 Séance extraordinaire du 20 novembre 2012

12-12-494

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2012.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nomination – Maire suppléant

12-12-495

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Elena Sanchez à titre de maire suppléant pour la période du 16 décembre 2012 au 15 mars 2013.

5.2 Embauche – Surveillants de gymnase saison 2012-2013

12-12-496

CONSIDÉRANT la nécessité de fournir une surveillance lors d'activités à l'école du Parchemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Charles Damian, Frédéric Martineau et Hugo Deslandes à titre de surveillants de gymnase;

Le tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du syndicat de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-70190-181.

12-12-497

5.3 Calendrier 2013 – Séances du conseil

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le règlement no 261 et ses amendements fixant les jours et heures de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la ville de Carignan et remplaçant le règlement no 257;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2013**, qui se tiendront le **mardi** et qui débuteront à **20 h** :

- 15 janvier
- 5 février
- 5 mars
- 2 avril
- 7 mai
- 4 juin
- 2 juillet
- 6 août
- 3 septembre
- 1er octobre
- 12 novembre
- 3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le greffier, conformément à la loi.

5.4 Dépôt – Extrait de registre des déclarations des membres du conseil municipal de Carignan et déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier de l'extrait des déclarations des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2012.

5.5 Autorisation et engagements de la Ville – Projet de prolongement de l'égout sanitaire – Rue Jeanne-Décard

12-12-498

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Ville dans le cadre de la demande d'autorisation du projet de prolongement de l'égout sanitaire de la rue Jeanne-Décard auprès du MDDEFP;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation soumise par monsieur Jean-Michel Phaneuf de la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. auprès du MDDEFP en vertu de la LQE, article 32;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Jean-Michel Phaneuf de la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. à soumettre pour et au nom de la Ville de Carignan une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures lorsque les travaux seront complétés;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEFP.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de novembre 2012

12-12-499

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre pour un montant de 64 040,30 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 509 728,55 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

12-12-500

6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais de publication d'avis publics dans les journaux

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 000 \$	Intérêts sur solde excédentaire	01-23330-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 000 \$	Avis publics	02-14000-341

b) Afin de couvrir les honoraires des dossiers juridiques 2012

Montant	Description du poste	Numéro de poste
25 000\$	Paiement tenant lieu de taxes école primaire	01-22123-000
5 000 \$	Politique familiale	02-13030-419

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
30 000 \$	Services juridiques courant	02-14000-412

12-12-501

6.3 Disposition – Photocopieur Sharp Ar-M207 Ar2A

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la disposition du photocopieur modèle Sharp Ar-M207 Ar2A.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Demande d'autorisation de travaux sur un cours d'eau régional – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Construction d'infrastructures municipales sur la nouvelle rue de l'École avec bassin de rétention et rejet au fossé (Branche # 2 du ruisseau Robert)

12-12-502

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir certaines autorisations dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures municipales pour la nouvelle rue de l'École avec bassin de rétention et rejet au fossé devant permettre l'évacuation des eaux pluviales vers la branche # 2 du cours d'eau Robert;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, relativement au projet de construction d'infrastructures municipales sur la nouvelle rue de l'École avec bassin de rétention et rejet au fossé devant permettre l'évacuation des eaux pluviales vers le fossé de la branche # 2 du cours d'eau Robert, tel que présenté par madame Marie-France Raymond, ingénieure de la firme L.B.H.A.;

QUE le conseil municipal de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation;

D'AUTORISER le dépôt de 10 000 \$ pour ladite demande d'autorisation.

7.2 Demande d'autorisation de travaux sur un cours d'eau régional – M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – Construction d'infrastructures pluviales sur le site de la nouvelle école et du nouveau centre multifonctionnel avec bassin de rétention et rejet au fossé (Branche # 2 du ruisseau Robert)

12-12-503

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir certaines autorisations dans le cadre des travaux de construction d'infrastructures pluviales sur le site de la nouvelle école et du nouveau centre multifonctionnel avec bassin de rétention et rejet au fossé devant permettre l'évacuation des eaux pluviales vers la branche # 2 du cours d'eau Robert;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, relativement au projet de construction d'infrastructures pluviales sur le site de la nouvelle école et du nouveau centre multifonctionnel avec bassin de rétention et rejet au fossé devant permettre l'évacuation des eaux pluviales vers le fossé de la branche # 2 du cours d'eau Robert, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de la firme EXP;

QUE le conseil municipal de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront complétés, à prendre possession des infrastructures pluviales sur le site de la nouvelle école et du nouveau centre multifonctionnel avec bassin de rétention et rejet au fossé;

QUE cette prise de possession se fera en conformité avec la nouvelle opération cadastrale pour fin de lotissement du terrain couvrant à la fois la partie de la Ville et la partie de la Commission Scolaire des Patriotes;

QUE le conseil municipal de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation.

7.3 Modification – Résolution no 11-12-400 – Entretien du réseau d'éclairage de rues

12-12-504

CONSIDÉRANT que l'estimation initialement prévue dans le cadre du contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage a été atteint en septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les frais supplémentaires pour un montant de 8 000 \$ taxes incluses portant le contrat octroyé à la firme Le Groupe DR électrique inc. par la résolution no 11-12-400 à un nouveau montant de 31 456,88 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-34000-521 sous réserve d'un transfert budgétaire provenant du poste 02-33000-443.

7.4 Achat regroupé UMQ – Sel de déglacage – Saison 2012-2013

12-12-505

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-172 confiant à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de Carignan;

CONSIDÉRANT l'offre de Sifto Canada;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 1250 tonnes métriques de chlorure de sodium à raison de 85,80 \$ la tonne incluant le transport pour un montant total de 125 310,69 \$ taxes incluses auprès de Sifto Canada;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-33000-628.

7.5 Autorisation d'acquisition – Hypochlorite de sodium – Année 2013

12-12-506

CONSIDÉRANT la résolution no 12-09-388 autorisant l'Union des municipalités du Québec à procéder à l'appel d'offres pour et au nom de la Ville de Carignan pour l'achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 25 000 litres d'hypochlorite de sodium au coût de 0,460 \$/kg incluant le transport, pour un montant de 11 497,50 \$ taxes incluses, auprès de l'entreprise Lavo inc.;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-635.

7.6 Autorisation – Dépense supplémentaire – Collecte des résidus domestiques dangereux

12-12-507

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la dépense supplémentaire au contrat de collecte des résidus domestiques dangereux pour un montant de 7 994,67 \$;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-45211-446 sous réserve d'un transfert du poste 59-11000-000.

7.7 Autorisation – Dépense supplémentaire – Remplacement de la boîte du véhicule Ford F-550

12-12-508

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement du mécanisme de déroulement de la boîte du véhicule Ford F-550;

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la dépense supplémentaire de 1 379,70 \$ taxes incluses à Soudure Brault inc.;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un appropriation des surplus non affectés.

7.8 Octroi de contrat – Entretien sanitaire, le nettoyage de tapis et grand ménage des quatre (4) bâtiments municipaux de la Ville de Carignan (APP-12-036-TP)

12-12-509

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé par appel d'offres public, afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien sanitaire, nettoyage de tapis et grand ménage des quatre (4) bâtiments municipaux pour les années 2013 à 2015 inclusivement;

CONSIDÉRANT que la compagnie Service d'entretien ménager Vimont inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien sanitaire, nettoyage de tapis et grand ménage des quatre (4) bâtiments municipaux pour les années 2013, 2014 et 2015 à la compagnie Service d'entretien ménager Vimont inc. au coût annuel de 55 528,33 \$ taxes incluses, indexé selon l'indice des prix à la consommation au 1^{er} janvier des années 2014 et 2015;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-70120-522, 02-13000-522 et 02-31000-522.

7.9 Acceptation provisoire – Certificat de paiement no 1 – Travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau (APP-12-042-TP)

12-12-510

CONSIDÉRANT la résolution no 12-11-464 octroyant le mandat de travaux de pavage et de drainage de surface sur la rue Marguerite-Boileau à Carrière Bernier Itée;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Daniel Turcotte, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de 111 854,34 \$ à la compagnie Carrière Bernier Itée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00375-411.

7.10 Autorisation – Honoraires professionnels supplémentaires – Projet de construction d’infrastructures municipales sur la nouvelle rue de l’École

12-12-511

CONSIDÉRANT la résolution no 12-02-50 octroyant le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, devis, cahiers de charges et la surveillance des travaux d’infrastructures municipales pour le secteur de la nouvelle école primaire à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés;

CONSIDÉRANT la relocalisation du bassin de rétention et de l’éclairage de la rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER le paiement des honoraires professionnels supplémentaires pour la conception relative au déplacement du bassin de rétention et de l’éclairage de rue pour le projet de construction d’infrastructures municipales sur la nouvelle rue de l’École au montant de 3 610,22 \$ taxes incluses, à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00439-411.

7.11 Autorisation d’acquisition – Polyalum Chloride – Année 2013

12-12-512

CONSIDÉRANT la résolution no 12-09-388 autorisant l’Union des municipalités du Québec à procéder à l’appel d’offres pour et au nom de la Ville de Carignan pour l’achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l’eau;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l’unanimité :

D’AUTORISER l’achat de 28 160 kg liquide de Pax XL6 (Polyalum Chloride) au taux de 0,593/kg pour un montant total de 16 706,51 \$ taxes incluses, auprès de l’entreprise Kémira Water Solutions Canada inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-41200-635.

8. URBANISME

12-12-513

8.1 Dérogation mineure 12-DM-25 – 2091, rue des Tulipes

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence ayant des marges latérales de 1,11 mètres et 1,28 mètres alors que la norme en vigueur est de 4 mètres et d'un bâtiment accessoire dont la marge arrière est de 0,72 mètre alors que la marge arrière en vigueur est de 1 mètre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure afin de rendre réputée conforme l'implantation d'une résidence ayant des marges latérales de 1,11 mètres et 1,28 mètres alors que la norme en vigueur est de 4 mètres et d'un bâtiment accessoire dont la marge arrière est de 0,72 mètre alors que la marge arrière en vigueur est de 1 mètre, pour la propriété sise au 2091, rue des Tulipes.

12-12-514

8.2 Dérogation mineure 12-DM-26 – Lot no 4 136 328 – 1482, rue Arthur-Forget

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputés conformes deux lots projetés ayant les dimensions suivantes : Un premier lot aurait une largeur et une profondeur respective de 18,45 mètres et 9,35 mètres pour une superficie de 71,1 mètres carrés et le second lot aurait une largeur et une profondeur respective de 15,46 mètres et 2,76 mètres pour une superficie de 21,2 mètres carrés, alors que la norme en vigueur dans ce secteur exige une profondeur largeur minimale de 22 mètres, une profondeur de 30 mètres et une superficie minimale de 770 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour le lot no 4 136 328, 1482, rue Arthur-Forget;

LE TOUT conditionnel à ce que les lots faisant l'objet de la présente dérogation servent uniquement à consolider les terrains limitrophes.

12-12-515

8.3 Dérogation mineure 12-DM-27 – Lot no 5 178 128, nouvelle école primaire de Carignan

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet, dans le cadre d'une opération cadastrale, de rendre réputée conforme la largeur de la rue de la future rue de l'École

à 11,75 mètres sur une longueur de 123,23 mètres au lieu de 15 mètres sur toute sa longueur de 226,14 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure pour le lot no 5 178 128 afin de rendre réputée conforme la largeur de la rue de la future rue de l'École à 11,75 mètres sur une longueur de 123,23 mètres.

8.4 Demande 12-PIIA-09 – Lot no 4 945 692, chemin de Chambly

12-12-516

CONSIDÉRANT la présentation de monsieur Olivier Leclerc pour un projet de rénovation relatif à l'ajout et le remplacement de fenêtres sur l'immeuble existant situé au 1523, chemin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de restauration des façades du bâtiment existant situé au 1523, chemin de Chambly tel que déposé par monsieur Olivier Leclerc le 10 septembre 2012 et préparé par madame Julie Poliquin et monsieur Jean-Luc Bourdeau en date du 6 septembre 2012.

8.5 Demande 12-PIIA-10 – Projet Groupe Habitations Prémium inc. – Le Boisé de Carignan – Lots rénovés rues Lyse-Marcil et Gérard-La Palme

12-12-517

CONSIDÉRANT les plans de construction déposés le 2 novembre 2012 pour les lots nos 4 946 962, 4 946 965 à 4 946 968, 4 946 983 à 4 946 999, 4 947 001 et 4 947 011 à 4 947 020 par Groupe Habitations Prémium inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans de construction pour les modèles suivants : Rembrandt, Van Gogh, Riopel, Monet 1 et Picasso pour les lots nos 4 946 962, 4 946 965 à 4 946 968, 4 946 983 à 4 946 999, 4 947 001 et 4 947 011 à 4 947 020.

8.6 Demande 12-PIIA-11 – Affichage commercial sur le terrain commercial du Quartier Branché au coin de la route 112 et chemin de la Carrière

12-12-518

CONSIDÉRANT les plans d’enseigne commercial déposés le 12 novembre 2012 comportant des dimensions importantes de 9 mètres de hauteur par 4 mètres de largeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l’unanimité :

DE refuser le projet d’enseigne commercial tel que proposé par les plans déposés le 12 novembre 2012.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande de subvention – Garde Côtière Auxiliaire Canadienne

12-12-519

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne pour leur saison de navigation 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une importance au travail effectué par les sauveteurs de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan considère la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne comme un acteur majeur en matière de sauvegarde, prévention et de promotion de la sécurité nautique;

D’ACCORDER à l’organisme Garde Côtière Auxiliaire Canadienne une aide financière d’un montant de 500 \$ dans le cadre de leur saison de navigation 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.2 Demande d'autorisation – Activité de financement –
Élèves de 6^e année de l'école du Parchemin**

12-12-520

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation des élèves de la 6^e année de l'école du Parchemin pour la sollicitation sous forme de collecte de bouteilles vides dans les rues de Carignan le 12 janvier 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'activité de financement des élèves de la 6^e année de l'école du Parchemin consistant à effectuer du porte à porte afin de collecter des bouteilles vides sur le territoire de Carignan le 12 janvier 2013.

10.3 Demande d'aide financière – Ainsi soit-elle centre de femmes

12-12-521

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Ainsi soit-elle centre de femmes pour leur célébration de Noël qui aura lieu le 10 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Ainsi soit-elle centre de femmes une aide financière d'un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.4 Demande d'aide financière – La Corne d'abondance

12-12-522

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Corne d'abondance dans le cadre de leur campagne de financement 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme La Corne d'abondance une aide financière d'un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Demande de commandite – Compétition – Invitation Saint-Hubert

12-12-523

CONSIDÉRANT la demande de commandite de Patinage Synchronisé Nova dans le cadre de la compétition Invitation Saint-Hubert;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à Patinage Synchronisé Nova une commandite au montant de 50 \$ pour une publicité format carte d'affaires;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.6 Demande de commandite – Les Cascades de Chambly – Novice B

12-12-524

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'équipe de hockey Novice B les Cascades de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'équipe de hockey Novice B les Cascades de Chambly une commandite au montant de 300 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.7 Invitation au dîner de Noël – Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)

12-12-525

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) à participer à son dîner de Noël qui aura lieu le 11 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne et les conseillères Marguerite Roussel et Elena Sanchez au coût de 20 \$ chacune, au dîner de Noël du 11 décembre 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Avis de motion – Règlement de taxation no 449-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2013

12-12-526

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement de taxation no 449-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2013.

13.2 Dépôt – Procès-verbal de correction – Règlement no 243-94

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du procès-verbal de correction concernant le règlement no 243-94 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et moyenne densité sur des terrains vacants situés au sud de la rue Liliane à l'est de la rue Gilbert-Martel, ainsi que sur quelques terrains vacants de la zone H130 situés plus au nord.

13.3 Avis de motion – Règlement no 450-E

Règlement d'emprunt autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 065 100 \$

12-12-527

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement d'emprunt no 450-E autorisant la construction de pavage, bordures, trottoir et éclairage de rue pour une partie du boulevard Désourdy et décrétant des travaux et un emprunt à long terme au montant de 1 065 100 \$.

13.4 Dépôt – Certificats de tenue de registres – Règlements nos 241-11 et 243-95

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du certificat du greffier attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement no 241-11 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert et le règlement no 243-95 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un projet domiciliaire à faible et à moyenne densité à l'intérieur de la phase II du nouveau quartier connu sous l'appellation le Boisé de Carignan entre la rue Laurent-Monty et le ruisseau Robert.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Renouvellement de mandat – Membre du comité consultatif d'urbanisme

12-12-528

CONSIDÉRANT l'arrivée à terme d'un membre « citoyen » du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le mandat de madame Line Aubin à titre de membre « citoyen » du comité consultatif d'urbanisme;

LE tout en conformité aux articles 146 et 147 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'au règlement no 128 et ses amendements concernant la formation du comité consultatif d'urbanisme;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-311.

15.2 Avis de motion – Règlement no 243-100

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06

12-12-529

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-100 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06.

15.3 Adoption – Projet de règlement no 243-100

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06

12-12-530

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 243-100 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-100 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de compléter la concordance aux dispositions du Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C., règlement portant le numéro 32-06.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-12-531

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse